ANNEXE 1

UPF UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

LA POLYNESIE FRANCAISE

LISTE DES PIECES A FOURNIR

DOSSIER INCOMPLET = REFUSE

NOUS NE FAISONS PAS LES PHOTOCOPIES.

CLASSEZ LES PIECES DANS L'ORDRE, MERCI :

- ❒ 1 copie de la pièce d'identité de l'étudiant.
- ❒ 1 photo d'identité.
- ❒ Pour les boursiers : 1 copie de la notification de bourse d'étude de l'Etat ou de la Polynésie Française.
- ❒ 1 photocopie du relevé de notes du BAC ***(pour une première demande de logement)***.
- ❒ Pour les étudiants déjà inscrits à l'université : copies des **relevés de notes de l'année 2017/2018 des 2 sessions d'examens**.
- ❒ 1 copie de la carte d'étudiant 2018/2019 ***(pour les étudiants qui s'inscrivent en juillet 2018)***.
- ❒ 1 copie du (des) certificat(s) de scolarité 2018/2019 des frères et sœurs inscrits dans l'enseignement supérieur *(ces documents vous accordent des points supplémentaires pour l'attribution d'un logement)*.
- ❒ 1 copie d'une facture d'électricité ou de téléphone au nom des parents *(un certificat de résidence pour ceux ne payant pas d'électricité ou de téléphone)*.
- ❒ 1 copie du livret de famille *(vous n'avez pas de livret de famille joindre les actes de naissances des enfants à charges)*.
- ❒ 1 copie de la carte verte de la CPS des parents.
- ❒ Pour les enfants adoptés ou « faamu » 1 certificat d'adoption (délivré par le tribunal).
- ❒ Pour le(s) parent(s) « sans-emploi » compléter l'attestation sur l'honneur (ANNEXE N°2).

Pour les salariés :

- ❒ -fournir les bulletins de paie des 3 derniers mois (mars-avril-mai 2018 ou avril-mai-juin 2018)

Pour les non salariés (commerçants, entrepreneurs, patentés…), fournir une copie :

- ❒ - de l'imprimé du service des contributions : « Impôt sur les transactions » Déclaration du chiffre d'affaire pour l'année 2017.

Et

❒ - le relevé d'informations des revenus perçus en 2017 (délivré par la C.P.S).

Pour les revenus locatifs :

❒ - dernier avis d'imposition CST ou transaction de la DCIP.

Pour les agriculteurs, pêcheurs et éleveurs... :

❒ - fournir un relevé d'informations des revenus perçus en 2017 (délivré par la C.P.S)

Ou

❒ - une attestation sur l'honneur des revenus perçus en 2017 (délivré par la Mairie)

Pensions militaires, civiles, pensions alimentaires :

❒ - fournir les bulletins de pension des 3 derniers mois ou attestation de la caisse de retraite détaillant le montant mensuel versé

❒ -pour les veuf(ve) : fournir un bulletin de pension de réversion

❒ - fournir un extrait de jugement de divorce pour les pensions alimentaires

OBLIGATOIRE :

❒ Pour les personnes inscrites aux rôles d'imposition (impôt foncier, impôt sur les transactions,…) émis par la DCIP : **fournir l'attestation fiscale de la DCIP**.

❒ Pour les personnes non inscrites aux rôles d'imposition émis par la DCIP : **fournir l'attestation sur l'honneur-fiscalité** (1 par personne : Père et Mère OU Responsables légales de l'étudiant)

❒ 1 attestation de la CPS indiquant le montant perçu au titre des allocations familiales

❒ 2 imprimés « ANNEXE 3 - Caution personnelle et solidaire » dûment complétés + pièces justificatives

❒ 1 copie d'une facture d'électricité ou de téléphone de la personne qui est « cautionneur» si ce ne sont pas les parents *(un certificat de résidence pour ceux ne payant pas d'électricité ou de téléphone).*

❒ L'ANNEXE 4 «Conditions du séjour des étudiants et règlement intérieur » dûment complétée par l'étudiant

❒ L'ANNEXE 5 « Engagement solennel » dûment complétée par l'étudiant

❒ L'ANNEXE 6 « Acte de caution solidaire du Centre d'Hébergement pour Etudiants (C.H.E) »

❒ RIB ou RIP du cautionneur de l'étudiant avec le nom de la banque

❒ RIB ou RIP au nom de l'étudiant avec le nom de la banque (***le compte d'épargne n'est pas accepté***)

❒ Avis aux bénéficiaires du Complément Familial du régime salarié de la CPS

Pour ceux qui souhaitent obtenir un logement privé avec l'AISPF remplir en plus :

❒ L'ANNEXE 7 - AISPF « Engagement » dûment complétée par l'étudiant

❒ L'ANNEXE 8 - AISPF « Caution solidaire personnelle et solidaire »